

ALLIANCE CHRÉTIENNE ET MISSIONNAIRE

LA CONFESSION DE FOI

1. Il y a un seul Dieu (És. 44.6; 45.5,6) qui est infiniment parfait (Mt. 5.48; Dt. 32.4) et existe éternellement en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit (Mt. 3.16,17; 28.19).
2. Jésus-Christ est à la fois vrai Dieu et vrai homme (Ph. 2.6-11; Hé. 2.14-18; Col. 2.9). Il a été conçu du Saint-Esprit et il est né de la vierge Marie (Mt. 1.18; Luc 1.35). Il est mort sur la croix, le Juste pour les injustes, comme sacrifice de substitution et tous ceux qui croient en lui sont justifiés par son sang versé. Il est ressuscité des morts selon les Écritures (I Cor. 15.3-5; I Jn 2.2; Act. 13.39). Il siège maintenant à la droite de la Majesté divine en tant que notre Grand Souverain Sacrificateur (Hé. 4.14, 15; 9.24-28). Il reviendra pour établir son Royaume de justice et de paix (Mt. 25.31-34; Act. 1.11).
3. Le Saint-Esprit est une personne divine, envoyée pour demeurer dans le croyant (Jn 14.16,17), pour le guider, l'enseigner et le remplir de puissance, et pour convaincre le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement (Jn 16.7-11; I Cor. 2.10-12).
4. L'Ancien et le Nouveau Testaments, sans erreur (inerrance) tel que transmis originellement, ont été inspirés verbalement par Dieu, et sont la révélation complète de sa volonté pour le salut du monde. Ils constituent la règle divine et unique en matière de foi et de pratique chrétienne (II Tim. 3.16; II Pi. 1.20, 21).
5. L'humanité fut originellement créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (Ge. 1.27). Sa désobéissance entraîna sa chute, et elle encourut ainsi la mort physique et spirituelle. Tous les humains naissent avec une nature pécheresse, sont séparés de la vie de Dieu et sont sauvés uniquement par l'œuvre expiatoire du Seigneur Jésus-Christ (Ro. 8.8; I Jn 2.2). Le sort des impénitents et des incroyants est une existence éternelle dans un tourment conscient, mais l'héritage du croyant consiste en une joie et une félicité éternelles (Mt. 25.41-46; II Th. 1.7-10).
6. Le salut est offert uniquement en Jésus-Christ. Ceux qui se repentent et qui croient en lui sont unis à Christ par le Saint-Esprit et sont ainsi régénérés (nés de nouveau), justifiés, sanctifiés et reçoivent le don de la vie éternelle en tant qu'enfants adoptifs de Dieu (Tite 3.5-7; Act. 2.38; Jn 1.12; I Co. 6.11).
7. C'est la volonté de Dieu que, en union avec Christ, chaque croyant soit pleinement sanctifié (I Th. 5.23). Étant ainsi séparé du péché et du monde et totalement consacré à Dieu, il reçoit la puissance nécessaire pour mener une vie sainte et offrir un service efficace en vue de l'achèvement du mandat de Christ (Act. 1.8).

Ceci s'accomplit lorsque le croyant est rempli du Saint-Esprit, ce qui est à la fois un événement distinct et une expérience progressive dans sa vie (Ro. 12.1, 2; Gal. 5.16-25).

8. La guérison de notre corps mortel est possible en vertu de l'œuvre rédemptrice du Seigneur Jésus-Christ. La prière pour les malades et l'onction d'huile, telles que prescrites dans l'Écriture, sont des privilèges pour l'église d'aujourd'hui (Mt. 8.16, 17; Ja. 5.13-16).
9. L'église universelle, dont Christ est la tête, comprend tous ceux qui croient au Seigneur Jésus-Christ, qui sont rachetés par son sang, régénérés par le Saint-Esprit et mandatés par Christ pour aller témoigner dans le monde entier, en prêchant l'Évangile à toutes les nations (Ép. 3.6-12; 1.22, 23).

L'église locale, expression visible de l'église universelle, est un groupe de croyants en Christ qui s'unissent pour adorer Dieu, pour pratiquer les ordonnances du baptême et du Repas du Seigneur, pour prier, pour s'édifier au moyen de la Parole de Dieu, pour fraterniser et pour témoigner en paroles et en actions de la Bonne Nouvelle du salut, tant au niveau local que mondial. Les églises locales entretiennent des rapports avec d'autres églises de même pensée aux fins de redevabilité, d'encouragement et d'actions missionnaires (Act. 2.41-47; Hé. 10.25; Mt. 28.19, 20; Act. 1.8; 11.19-30; 15).

10. Il y aura une résurrection corporelle pour les justes et les injustes; pour les premiers, une résurrection pour la vie éternelle (I Cor. 15.20-23), pour les seconds, une résurrection pour le jugement (II Th. 1.7-10).
11. La Seconde Venue du Seigneur Jésus-Christ est imminente et sera corporelle (en sa personne) et visible (I Th. 4.13-17). En tant qu'espérance bénie du croyant, cette vérité capitale est une incitation à une vie de sainteté et au service sacrificiel en vue de l'achèvement du mandat de Christ (I Cor. 1.7; Tite 2.11-14; Mt. 24.14; 28.18-20).